



Appel à projets

Aide à la production de pilotes pour les programmes télévisuels de flux

1. Contexte et objectif

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien au développement de la production indépendante d'émissions télévisuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles initiée par la Ministre Fadila Laanan.

L'objet de l'appel à projets consiste à soutenir la production de pilotes de programmes télévisuels de flux originaux.

Cet appel est une première en Fédération Wallonie-Bruxelles et constitue **une véritable opportunité** pour les producteurs et créateurs de formats télévisuels qui souhaitent disposer d'un outil concret illustrant le format qu'ils ont imaginé.

2. Conditions de recevabilité des projets

- Le projet peut porter sur **n'importe quel genre** de programme de flux : divertissement, jeu, magazine d'actualité, talk show, télé réalité, reportages de société, etc.
- Tout projet doit **être présenté par un producteur indépendant**. Ceci présuppose que les concepteurs de formats n'étant pas eux-mêmes producteurs devront soumissionner en partenariat avec un producteur indépendant intéressé par leur idée.

Par producteur indépendant, il faut entendre le producteur :

- qui dispose d'une personnalité juridique distincte de celle d'un éditeur de services télévisuels,
- qui ne dispose pas d'une manière directe ou indirecte de plus de 15% du capital d'un éditeur de services télévisuels,

- qui ne retire pas plus de 90% de son chiffre d'affaires durant une période de trois ans de la vente de productions à un même éditeur de services télévisuels,
- dont le capital n'est pas détenu directement ou indirectement pour plus de 15% par un éditeur de services télévisuels,
- dont le capital n'est pas détenu pour plus de 15% par une société qui détient directement ou indirectement plus de 15% du capital d'un éditeur de services télévisuels.

Un même producteur peut présenter plusieurs projets.

- Le dossier de présentation du projet doit **décrire, en maximum 15 pages, le format** imaginé en fournissant les éléments minimum suivants :
 - Le titre ;
 - Le genre ;
 - La durée ;
 - Le créneau horaire de diffusion ;
 - Le public cible ;
 - La description du concept et le contexte dans lequel il s'inscrit ;
 - La description de la mécanique de fonctionnement (les différentes étapes) ;
 - Un découpage temporel ;
 - Les intentions de réalisation (description de la mise en image) ;
 - Des éléments illustratifs ;
 - Un budget de production du format ;
 - Un budget de production du pilote compris entre 30.000 et 40.000 €¹. Toutefois, le producteur peut, s'il le juge nécessaire au regard du format proposé, présenter un second budget de production supérieur à 40.000 € (avec un maximum de 75.000 €). Il devra dans ce cadre motiver de façon détaillée le besoin d'envisager un budget de production plus important. Dans ce dernier cas, le producteur devra donc présenter deux budgets de production distincts : le premier entre 30.000 et 40.000 € et le second de maximum 75.000 €.
- Doivent être joints au dossier, les nom, prénom et coordonnées complètes du producteur ainsi que les **CV du producteur et du créateur** du format.
- Le dossier doit être **rédigé en langue française** (avec également pour but de produire le pilote en langue française).

3. Montant et modalités d'octroi de l'aide

- Dans le cadre du présent appel, le budget total affecté au soutien à la production de pilotes de programmes de flux est de 150.000 €.

¹ Il est considéré qu'avec un tel budget, il est possible de produire un pilote destiné à présenter le potentiel et la dramaturgie d'un format. L'objectif n'est donc pas nécessairement d'avoir un pilote totalement abouti au niveau de sa mise en image. Il peut ainsi s'agir par exemple de la production d'une démo jouable d'un format de jeu.

- En fonction de ses caractéristiques et au regard du budget de production présenté, chaque projet sélectionné bénéficiera d'une **aide entre 30.000 et 40.000 €**. Dans le cas où le producteur aura présenté un second budget (voir point 2) et que celui-ci aura été jugé pertinent, l'aide au projet sélectionné pourra aller jusqu'à 75.000 €.
- La liquidation de l'aide ne pourra se faire qu'au profit de bénéficiaires dont la résidence principale, le siège social ou l'agence permanente est située en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-capitale.
- L'aide sera liquidée en une seule tranche en amont de la production du pilote après validation de la sélection du jury (voir point 5) par la Ministre en charge de l'Audiovisuel et l'accord des instances administratives et budgétaires de contrôle. L'aide devra faire l'objet d'une justification de dépenses pour un montant équivalent par une présentation de l'ensemble des factures liées à la production du pilote. La valorisation du travail de gestion et de coordination effectué par le producteur ne sera pas considérée comme une dépense admissible.

4. Modalités de dépôt des projets

Les projets doivent être déposés pour le **mardi 15 octobre 2013 à 14h00 au plus tard** auprès du Service général de l'audiovisuel et des multimédias sous deux formes :

- une **version informatique au format word (.doc) ou .pdf en un seul fichier** (les différents éléments exigés au point 2 devront donc être dans le même document) aux **deux** adresses mails suivantes : marie-claire.thiry@cfwb.be et thibault.mulatin@cfwb.be .
- en **sept exemplaires « papier »** à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias
Direction des Médias et de l'Aide à la Presse
Thibault MULATIN (local 4B143 ou 4A141)
Boulevard Léopold II n°44
1080 Bruxelles

En cas de problème de transmission, vous pouvez prendre contact avec le Service général de l'audiovisuel et des multimédias au numéro suivant : 02/413.35.01.

5. Procédure de sélection

Les projets seront examinés en deux temps par un jury composé d'experts. Après une première sélection sur base des dossiers déposés, les projets retenus feront l'objet d'une **séance de pitching** devant le jury. Les producteurs concernés devront donc être disponibles à la date déterminée par le jury pour cette séance.

Le jury sera particulièrement sensible aux projets originaux développant des mécaniques nouvelles et dont les caractéristiques pourront être transposables en-dehors du marché belge francophone ; ceci sans pour autant remettre en cause l'intérêt de projets prioritairement destinés à ce marché.

Les projets seront sélectionnés au plus tard le 29 novembre 2013.

Contact et informations complémentaires :

Thibault MULATIN

☎ : 02/413 26 89

💻 : thibault.mulatin@cfwb.be